



Dominique Pétillon

Ferme de Bulas
Houville-la-Branche (28)

Gestion du désherbage dans certaines parcelles de céréales

Enjeux

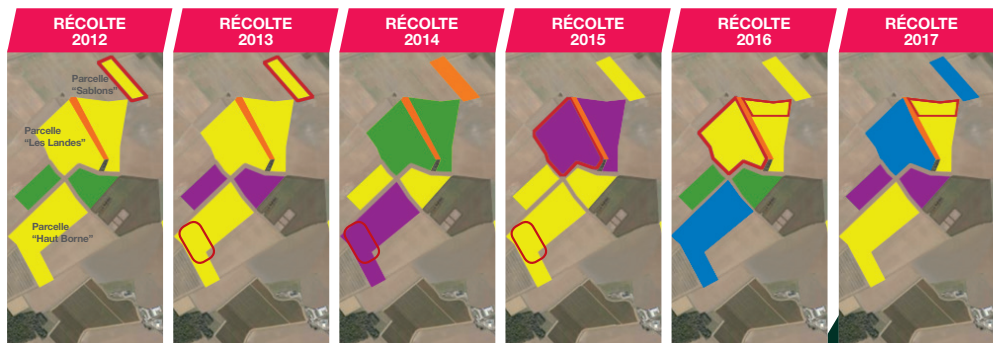
// Les adventices, et notamment le vulpin, sont très pénalisantes pour le blé : le rendement de la céréale peut être impacté et le stock semencier est augmenté dans la parcelle pour les années à venir.



Situation de l'exploitation

// Dans certaines parcelles non irrigables, la rotation comporte uniquement des cultures d'hiver (colza, blé, orge) avec des céréales 3 ans sur 4. Depuis une dizaine d'années, le désherbage est réalisé au printemps avec des herbicides de la famille des ALS. Dans ces parcelles, les vulpins deviennent difficiles à contrôler uniquement par des moyens chimiques (apparition de résistance).

Évolution des difficultés de désherbage dans les cultures entre 2012 et 2017.



■ Blé
 ■ Orge
 ■ Colza
 ■ Maïs
 ■ Pois
 Zone concernée par des échecs de désherbage



Actions mises en place

1. Prélèvements de graines de vulpins et analyses dans les laboratoires de Bayer en Allemagne où des résistances à la famille des ALS et des FOP ont été identifiées.
2. Modification du choix des herbicides avec l'utilisation de familles chimiques non utilisées jusqu'à présent.
3. Labour tous les 3 ans pour éviter de faire remonter les graines enfouies l'année précédente.
4. Réalisation de faux semis après la récolte.
5. Ces actions ont été complétées par l'introduction de nouvelles cultures dans la rotation :
 - maïs dans la parcelle des sablons : maïs cette pratique n'est pas toujours rentable dans des parcelles sans irrigation,
 - pois d'hiver.



Vulpin



Pois d'hiver

Avis de l'agriculteur

Les conditions climatiques sont souvent des facteurs limitant à la mise en place de nouvelles pratiques culturales :

- // herbicides d'automne plus difficiles à positionner de manière optimale,
- // travaux du sol dépendants des conditions climatiques.

La combinaison de toutes ces actions a permis de maîtriser la situation, mais il faut rester vigilant.

Point de vue Bayer

- // La gestion du désherbage doit être réalisée à la parcelle.
- // Le conseil doit donc être différencié et prendre en compte les contraintes de sol, de climat et d'organisation sur l'exploitation (beaucoup de travaux à l'automne).

© Photos : Bayer – Imprimé sur papier 100% recyclé - Nov. 2018



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 **Service & appel gratuits**